

Sécurisez avant de partir

Portes et fenêtres blindées, alarmes, dispositifs de télésurveillance... Il existe une grande variété de systèmes proposant divers degrés de sécurité, pour dissuader les cambrioleurs de violer votre logement.

D'après l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, 224 557 résidences principales ou secondaires ont fait l'objet d'un cambriolage en 2011. Selon Luc Jouve, administrateur du Groupement professionnel des métiers de la sécurité électronique (GPMSE), « les voleurs sonnent à toutes les portes des maisons



Préparez votre habitation à partir en vacances

Observatoire national de la sécurité et des réponses pénales, les résidences principales ou secondaires ont fait l'objet d'un cambriolage en 2011. Selon Luc Jouvet, président du Groupement professionnel des assureurs de responsabilité électronique (GPMSE), « à toutes les portes des maisons


d'une rue pour vérifier si la voie est libre ». Avec un mode opératoire aussi simple, toutes les habitations peuvent être victimes d'une effraction. Or, vous n'êtes peut-être même pas assuré contre ses conséquences. En effet, la formule de base d'un contrat multirisque habitation ne couvre pas systématiquement le vol (voir le n° 1068 du *Particulier* p. 80). Et encore, quand c'est le cas, les

assureurs imposent souvent certaines conditions, comme la fermeture des volets en cas d'absence de plus de 12 heures ou la pose de barreaux aux fenêtres en rez-de-jardin. Ensuite, une assurance contre le vol ne vous remboursera pas obligatoirement les dégâts occasionnés par une tentative de vol ou en cas de vandalisme. C'est pourquoi, même s'il est important de disposer d'une bonne couverture contre le vol, il est souvent plus prudent de commencer par sécuriser son logement, surtout si vous devez vous absenter quelques semaines cet été. D'ailleurs, votre assureur peut même exiger que vous installiez, dans certains cas (patrimoine assuré important, maison isolée, habitation ayant déjà subi de nombreux cambriolages...), des systèmes d'alarme. Ces exigences sont à prendre au sérieux. Par exemple, si vous les ignorez, la Maaf n'indemnise qu'à hauteur de 20 % des capitaux assurés. Chez d'autres assureurs comme les MMA, vous perdrez même tout droit à indemnités.

► **Commencez par protéger les ouvertures.** Pour retarder les cambrioleurs, voire les dissuader, sécurisez d'abord les points d'entrée de votre logement. En effet, 80 % des effractions sont commises en passant par la porte d'entrée, car une serrure classique s'ouvre avec une simple pince. En revanche, un modèle bénéficiant des labels A2P 1, 2 ou 3 étoiles garantit respectivement 5, 10 ou 15 minutes de résistance en cas d'intrusion. Ce label est délivré par le Centre national de prévention et de protection, reconnu par les assureurs.

Comptez entre 300 et 500 € pour une telle serrure, auxquels il faut ajouter de 100 à 150 € de frais de main-d'œuvre. Vous pouvez également protéger votre porte en installant des cornières antipinces. Ce dispositif métallique, posé sur le vantail, empêche le voleur d'intro-

ILLUSTRATIONS : MATT ROUSSEL - SHUTTERSTOCK



Partez l'esprit tranquille une fois installé le dispositif qui veillera sur votre maison



Les assureurs peuvent exiger que vos portes et fenêtres soient renforcées

duire un outil entre la porte et son encadrement. Cette protection coûte environ 200 € pose comprise, pour un tour de porte complet. Et si vous préférez faire blinder votre porte – y compris si elle est ancienne –, le prix varie de 2 000 à 4 000 € selon le niveau de protection, pose incluse. Quels que soient vos besoins, faites preuve de bon sens : « Inutile de blinder sa porte si le chambranle est monté sur une installation fragile de type placoplâtre », prévient Luc Jouve. C'est également inutile de le faire si, par ailleurs, vos portes-fenêtres ferment mal. Afin de sécuriser ce type d'ouvertures, vous pouvez les équiper d'un vitrage antieffraction, constitué de feuilles de verre d'épaisseur variable (norme EN 356), au milieu desquelles sont insérées des couches de film plastique (PVB). Le nombre d'épaisseurs détermine leur résistance. Il ne faudra pas moins d'une vingtaine de coups de masse pour briser un double vitrage de 2 vitres de 4 mm et 4 films, ce qui dissuadera la plupart des cambrioleurs, parce qu'ils n'ont pas l'outillage nécessaire ou par peur du vacarme occasionné. Une protection efficace, mais onéreuse : de 200 à 400 €/m², avec la pose. Vous pouvez aussi installer une barre de blocage sur vos volets (comptez 100 € par volet, main-d'œuvre comprise), et même centraliser leur verrouillage, s'ils sont électriques. Pour réaliser ces installations, faites appel à un professionnel disposant de la certification Apsad, souvent exigée par les assureurs. Vous bénéficierez ainsi d'une garantie supplémentaire en cas de litige. Votre assureur peut vous aider à trouver un professionnel. « À leur demande, nos clients sont mis en relation avec

un serrurier, menuisier ou miroitier agréé dans leur département », indique Marie-Hélène Reynal, responsable produits habitation à la Maif.

► **La sirène, le dispositif de dissuasion le plus répandu.** Si vous souhaitez plus de protection ou si votre assureur vous l'impose, installez une alarme. Son rôle est d'abord dissuasif. Elle produit un son de 110 décibels durant 3 minutes au maximum. Ce vacarme empêche l'intrus d'entendre les bruits extérieurs et l'incite à s'enfuir. Pour fonctionner, la sirène est reliée à une centrale, c'est-à-dire un boîtier qui réceptionne et analyse les signaux que lui envoient les différents détecteurs utilisés. Ainsi, un kit de base comprend, en plus de la centrale, des détecteurs de contact (pour les ouvertures) ou de volume (pour l'intérieur), un clavier permettant de composer son code (parfois intégré à la centrale) et un ou plusieurs badges d'entrée, servant à neutraliser le système de sécurité pour rentrer chez vous.

L'intrus est d'abord confronté au détecteur de contact, composé de deux éléments reliés par un aimant. Celui-ci déclenche l'alarme dès l'ouverture de la porte ou de la fenêtre à laquelle il est relié. Mais si le cambrioleur casse une fenêtre sans l'ouvrir, ce système est inefficace. Les détecteurs de volume, repérant, comme un scanner, les mouvements par infrarouge, prennent alors le relais. Ce type de capteurs sécurise ce que les professionnels appellent « le volume de passage obligatoire dans le domicile ». « Le voleur visite toute l'habitation pour chercher des objets de valeur et s'assurer qu'il est seul, explique Luc Jouve. Il suffit donc de protéger le couloir, le séjour ou un escalier d'accès à l'étage : le voleur va nécessairement passer devant un détecteur de volume à infrarouge. » Enfin, vous pouvez compléter votre installation en sécurisant aussi l'extérieur, à condition, toutefois que votre centrale dispose d'une connectique suffisante pour y relier des capteurs supplémentaires. Ensuite, il suffit de placer des détecteurs volumétriques dans le jardin, sur un balcon ou une terrasse. Ceux-ci doivent être suffisamment élaborés pour éviter



peuvent
ortes
nt renforcées

ier ou miroitier agréé dans
dique Marie-Hélène Reynal,
s habitation à la Maif.
ositif de dissuasion le plus
ouhaitez plus de protection
vous l'impose, installez une
'abord dissuasif. Elle produit
ls durant 3 minutes au maxi-
pêche l'intrus d'entendre les
incite à s'enfuir. Pour fonc-
t reliée à une centrale, c'est-
i réceptionne et analyse les
ient les différents détecteurs
t de base comprend, en plus
tecteurs de contact (pour les
olume (pour l'intérieur), un
e composer son code (parfois
) et un ou plusieurs badges
neutraliser le système de sécu-
ez vous.

l confronté au détecteur de
e deux éléments reliés par un
clenche l'alarme dès l'ouver-
de la fenêtre à laquelle il est
mbrioleur casse une fenêtre
ème est inefficace. Les détec-
pérant, comme un scanner,
r infrarouge, prennent alors
capteurs sécurise ce que les
ellent « le volume de pas-
ns le domicile ». « *Le voleur*
tion pour chercher des objets
er qu'il est seul, explique Luc
de protéger le couloir, le séjour
is à l'étage: le voleur va néces-
avant un détecteur de volume
fin, vous pouvez compléter
n sécurisant aussi l'extérieur,
ois que votre centrale dispose
suffisante pour y relier des
ntaires. Ensuite, il suffit de
urs volumétriques dans le
on ou une terrasse. Ceux-ci
mmment élaborés pour éviter

Repères

Trois niveaux de sécurité
pour votre maison

1 Les détecteurs sont reliés à une alarme



L'installation d'une alarme répond à un objectif de dissuasion. Il y a différentes dissuasions possibles : son, lumières éblouissantes ou simulant la présence.

▶ Avec un volume de 110 décibels émis pendant 3 minutes, la sirène alerte l'entourage et fait fuir l'intrus.



2 L'alarme est reliée à une société de télésurveillance



La société est prévenue dans la minute suivant le déclenchement de l'alarme. Elle va tout d'abord identifier l'origine du déclenchement pour s'assurer qu'il y a bien eu une effraction. Les agents de l'entreprise contactent l'abonné ou les correspondants (famille, amis, voisins...) que celui-ci a désignés.



▶ Si l'effraction est constatée, la société de télésurveillance prévient les forces de l'ordre.

3 Votre offre de télésurveillance contient l'option intervention



En cas d'effraction constatée ou s'il subsiste un doute, une équipe de sécurité est envoyée rapidement sur place. Celle-ci n'interpelle pas les voleurs, et, sauf autorisation spécifiée dans le contrat, ne pénètre pas non plus dans l'habitation.



▶ Son rôle est de sécuriser les lieux vulnérables depuis l'effraction. Selon vos options, elle sollicite des artisans pour remettre en état vos portes ou fenêtres endommagées. Un gardien peut même surveiller votre porte jusqu'à votre arrivée.



ANDIA - RÉA - ESPACEPROTÉGÉ.COM

le déclenchement de l'alerte par un animal. En revanche, dès qu'un individu s'approchera, une alarme ou un gyrophare se déclenchera. Gare, toutefois, aux risques de déclenchements intempestifs, passibles d'une amende de 3^e classe, soit 450 € au maximum (*art. R. 623-2 du code pénal et R. 48-1 à 5 du code de la santé publique*).

► **Choisissez et installez votre équipement.**

Ces dispositifs d'alarme se vendent en kit sur internet, sur le site 123alarme.fr par exemple, ou auprès d'enseignes de bricolages comme Leroy Merlin, Castorama ou Bricoman. Si l'alarme de base démarre à 200 €, comptez de 500 à 1 000 € pour des produits de marques reconnues comme Somfy (pack Protection 200), Diagrал (pack Alarme Initial), Securitas Direct (pack Alarme Verisure Premium) ou Delta Dore (Pack and Go). Les différences entre ces équipements labélisés NF sont mineures et les écarts de prix s'expliquent par le nombre de détecteurs fournis. Ainsi, pour 1 000 €, vous pouvez obtenir le kit de base à installer vous-même ainsi qu'un équipement extérieur intégrant un flash et une sirène. Le nombre de détecteurs intérieurs peut également faire varier le coût du package. Plus votre logement est grand, plus il vous faudra de détecteurs pour protéger les différentes pièces. Comptez entre 60 et 100 € pour un capteur supplémentaire ou 5 € par mois si vous louez le matériel.

À condition d'être bricoleur, vous pouvez poser votre alarme chez vous en moins de 2 heures. D'autant que les dispositifs vendus proposent souvent

une technologie sans fil. Mais il vaut mieux parfois faire appel à un professionnel pour qu'il évalue les points à sécuriser ou vous conseille sur l'orientation des détecteurs volumétriques. Il vous indiquera, par exemple, que les détecteurs à infrarouges, sensibles à la luminosité et la chaleur, ne doivent pas être placés près d'une baie vitrée ou d'un radiateur. Vous trouverez une liste de spécialistes agréés par le Groupement professionnel des métiers de la sécurité électronique sur: www.gpmse.com. Cet audit préalable est souvent gratuit. Mais si vous habitez dans l'un des 29 départements ne comptant aucun professionnel agréé par ce réseau, vous devrez solliciter directement des marques nationales comme Diagrал ou Securitas Direct.

► **Couplez la télésurveillance à l'option d'intervention.**

Une fois le système d'alarme posé, vous pouvez le transformer en dispositif de télésurveillance en reliant les détecteurs à une station de contrôle, moyennant un abonnement mensuel (voir p. 82-83). Lorsqu'une alarme se met en route, la société de télésurveillance est prévenue. Elle doit alors s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un déclenchement intempestif (95 % des cas) et écarter tout doute, car elle sera sanctionnée en cas d'appel injustifié aux forces de l'ordre (*art. 16-1, loi n° 83-629 du 12.7.83 réglementant les activités privées de sécurité*). Ainsi, la société compose d'abord votre numéro de téléphone de ligne fixe ou elle active un boîtier d'interphonie situé dans votre habitation, si votre dispositif en est doté.

Trouvez quelqu'un pour garder votre domicile pendant les vacances

La meilleure solution contre le vol consiste à faire occuper votre logement par des amis ou votre famille pendant vos vacances. Vérifiez alors que votre contrat d'assurance multirisque habitation couvre les accidents domestiques provoqués par un tiers. Il

faut aussi vous assurer que l'assurance de votre « gardien » intègre la garantie villégiature s'il endommage votre bien. Si aucun proche n'est disponible, vous pouvez chercher un occupant estival sur internet. Plusieurs solutions s'offrent à vous: la location

saisonnaire (homelidays.com ou casamundo.fr), l'échange de résidences avec votre hôte (trocmaison.com ou homelink.fr), ou le gardiennage assuré par des retraités (homesitting.fr ou ilidor.com). Enfin, sachez que chaque été,

l'opération « tranquillité vacances » vous permet de prévenir les forces de l'ordre, qui viendront patrouiller régulièrement autour de votre domicile. Il suffit de vous inscrire en mairie, gendarmerie, au commissariat ou sur: www.interieur.gouv.fr.

